

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 12 décembre 2023

Ehpad et services à domicile : 36,58 M€ alloués pour soutenir 314 établissements et services d'aide à domicile normands

En suite de la [communication](#) du ministère des Solidarités et des Familles, l'ARS Normandie a annoncé la mobilisation de 36,58 M€ pour l'année 2023 à destination des Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et des services d'aide à domicile en Normandie.

Face au défi du vieillissement de la population et de la perte d'autonomie, le ministère des Solidarités et des Familles, s'appuyant sur l'ARS Normandie en région, est pleinement mobilisé aux côtés des départements.

Ainsi, un fonds d'urgence national de 100 M€ a été débloqué dès juillet afin de venir en soutien des Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et des services d'aide à domicile en difficulté soit 5,3 M€ en région Normandie.

En parallèle, une méthodologie de travail a été défini dans chaque département par les conseils départementaux et l'Agence régionale de santé pour identifier les difficultés rencontrées par les établissements et les soutenir avec efficacité.

Sur la base de ce travail partenarial, ce sont 36,58 M€ qui seront mobilisés en 2023 à destination de 314 EHPAD et des services d'aide à domicile normands grâce aux fonds d'urgence et à des crédits exceptionnels débloqués par l'ARS Normandie.

Cette enveloppe permettra notamment d'apporter un soutien aux établissements en difficulté financière, de contribuer à du renouvellement de matériel ou au financements de travaux visant à réduire les dépenses énergétiques, mais aussi à financer des investissements immobiliers, à soutenir diverses tensions observées, à mieux accompagner les personnes en situation de précarité ou handicapées vieillissantes, ou encore à soutenir des actions de prévention et à participer au financement de projets d'amélioration de la qualité de vie au travail.

A ces crédits s'ajoutent les mesures prévues dans le cadre du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) qui permettront, entre autres, et dès 2024, la création de centres de ressources territoriaux (CRT) en appui du virage domiciliaire, la création de pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) et de places d'accueil de jour au sein des EHPAD, ou encore le renforcement des dispositifs de répit.

L'ARS Normandie, qui a fait du défi du vieillissement et de la perte d'autonomie l'une des priorités d'action du [Projet régional de santé 2023-2028](#), poursuivra sa mobilisation dans les prochains mois aux côtés de l'ensemble des acteurs normands.